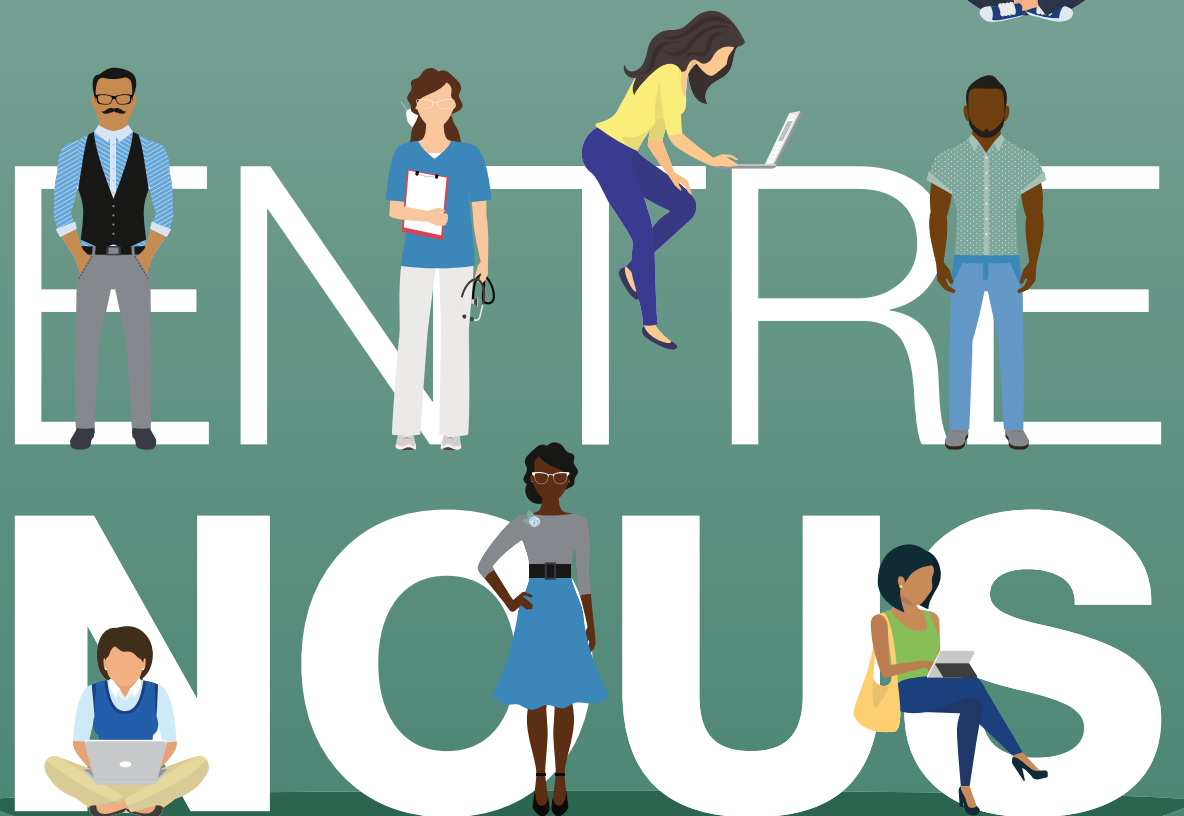




#EMPLOI&HANDICAP

MANPOWER S'ENGAGE
AUX CÔTÉS DE
TOUS LES TALENTS



#233

NOVEMBRE 2021

- ▶ Le handicap chez Manpower
- ▶ Faire reconnaître votre handicap
- ▶ Accident grave du travail : mobilisés à vos côtés
- ▶ L'inclusion des personnes handicapées
- ▶ MyPath®, Révélateur de Talents
- ▶ Hotline 7/24/365
- ▶ Rendez-vous à la Safety Week 2021 !
- ▶ Vos avantages



Manpower®

HANDICAPÉ[®] CAPABLE

Chez Manpower, nous luttons pour lever les freins rencontrés par les personnes en situation de handicap et pour faire reconnaître l'égalité des chances pour toutes et tous.

Entre 2019 et 2020, la crise sanitaire a provoqué une chute des recrutements de 24% chez les Travailleurs Handicapés, contre 11% pour le tout public*.

Aujourd'hui, **les effets de la reprise économique** et de la **redynamisation du marché de l'emploi doivent profiter à tous**, et permettre à tous les Travailleurs Handicapés d'accéder à un emploi et de s'y maintenir durablement.

DANS CET OBJECTIF, MANPOWER SE MOBILISE EN RECRUTANT SUR LE SEUL CRITÈRE DES COMPÉTENCES.

*Chiffres Pôle emploi

☆ En savoir plus

#activateur
de progrès

EMPLOI & HANDICAP

À l'occasion de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du 15 au 21 novembre 2021**, devenez vous aussi, #Activateurdeprogrès.

Souscrivant aux valeurs portées par ce mouvement, Manpower aura à cœur de témoigner de son engagement en faveur de l'inclusion et du développement professionnel des Travailleurs Handicapés.

☆ Activateurdeprogres.fr

Faire reconnaître votre handicap : 1^{ère} étape indispensable



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est attribuée par les **Maisons Départementales pour l'Emploi des Personnes Handicapées (MDPH)** à toute personne ayant une restriction médicale en lien avec le travail.

Chaque année, en France, environ 600 000 personnes en font la demande pour qu'elles-mêmes ou leur employeur puissent bénéficier d'aides techniques ou financières favorisant leur embauche ou leur maintien dans l'emploi.

Autre avantage : les entreprises de 20 salariés et plus sont tenues d'employer au moins 6% de Travailleurs Handicapés, y compris par le biais de l'intérim.

Rendez-vous sur manpower.fr/monmanpower, cochez la case **"Reconnaissance Travailleur Handicapé"**, dans la rubrique **"Mon profil"**.

☆ En savoir plus

Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail



Le risque en cas d'accident grave est que la période de consolidation de l'état de santé soit longue (en moyenne 2 ans).

Aussi, **Manpower s'engage à maintenir le lien avec ses intérimaires victimes d'AT graves**, y compris s'ils ne sont plus sous contrat. Manpower, en lien avec le Service social du FASTT*, leur propose un accompagnement (assistance sociale, appui psychologique, demande de RQTH, parcours de reconversion) pour **favoriser leur retour à l'emploi et éviter leur désinsertion professionnelle**.

En 2020, 60% des intérimaires accompagnés ont repris le travail.

*Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

Le handicap chez Manpower

Faire reconnaître votre handicap

Accident grave du travail : mobilisés à vos côtés

L'inclusion des personnes handicapées

MyPath®, Révélateur de Talents

Hotline 7/24/365

Rendez-vous à la Safety Week 2021 !

Vos avantages

L'inclusion des personnes handicapées au cœur du partenariat avec nos clients



Dans un contexte économique contraint, Manpower a détaché, en 2020, **3 900 intérimaires reconnus Travailleurs Handicapés dont 232 se sont vus proposer un CDI Intérimaire.**

En partenariat avec des entreprises handi-accueillantes, **Manpower se mobilise pour faire de l'intérim un levier d'insertion durable dans l'emploi.**

Le saviez-vous ?



- En France, **une entreprise doit justifier son recours à l'intérim** (ex. remplacement d'un salarié, surcroît d'activité...). Jusqu'au 31 décembre 2021, l'agence qui détache un salarié reconnu Travailleur Handicapé n'a pas à justifier d'un motif de recours comme par exemple un surcroît ou un remplacement.
- Une nouvelle agence** de notre réseau fait l'objet, en moyenne **chaque semaine, de travaux de mise en accessibilité** pour améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite, ou atteinte d'une déficience visuelle, auditive ou cognitive.

NOUVEAU ! Votre appli mobile s'enrichit !

Découvrez votre **nouvel espace "Mes Justificatifs"** sur l'appli Mon Manpower.

Dès à présent, transmettez **facilement et rapidement** tous vos justificatifs via votre appli mobile (pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB, carte Vitale, permis de conduire, ...) et recevez des notifications en cas d'expiration ou non validité de vos documents.



Appli Mon Manpower



Le handicap chez Manpower

Faire reconnaître votre handicap

Accident grave du travail : mobilisés à vos côtés

L'inclusion des personnes handicapées

MyPath®, Révélateur de Talents

Hotline 7/24/365

Rendez-vous à la Safety Week 2021 !

Vos avantages

Notre politique s'applique aussi à nos collaborateurs permanents.



Consultez nos offres !



MyPath®, Révélateur de Talents

MyPath®

Proposer des parcours professionnels enrichissants et personnalisés, accompagner les trajectoires sur la voie de la réussite, c'est toute la démarche de nos Agents MyPath®.



Vidéo

Découvrez le parcours de Mourad, Talent malentendant recruté en CDI-Intérimaire.

Contactez votre hotline 7/24/365 !



Laissez votre demande à toute heure, 7j/7, votre hotline vous recontacte dans un délai maximum de 24h*.



HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24

0 809 400 166

Service gratuit
+ prix appel

Pour être rapidement identifié(e) par votre conseiller et obtenir un traitement plus efficace de votre demande, veillez à bien **communiquer vos coordonnées** (nom, prénom, date de naissance ou n° d'intérimaire) et à **exprimer votre besoin avec précision**.

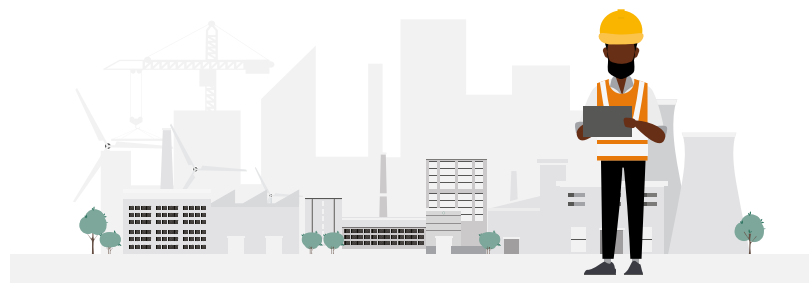
*Sur jours ouvrés.

Rendez-vous à la Safety Week 2021 !



Cette année encore et plus que jamais, Manpower se mobilise pour votre sécurité au travail, à l'occasion de la Safety Week, **du 29 novembre au 3 décembre 2021**.

Retrouvez-nous pour y échanger ensemble sur différentes thématiques et règles de sécurité incontournables à appliquer lors de vos missions. **Contactez votre agence** pour en savoir plus.



Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org • AKTO - www.akto.fr • Prévoyance : www.intermair.esprevoyance.fr - Tél. : 0 974 507 507 • **CSEC Manpower** - Tél. : 01 77 61 21 30 - www.csecmanpower.com • **CSE CENTRE-EST** - Tél. : 04 78 89 22 36 - contact@csecentrestmanpower.com • **CSE NORD** - Tél. : 03 20 52 09 73 - csemanpowernord@orange.fr • **CSE ILE-DE-FRANCE** - Tél. : 01 53 25 06 50 - infocse@manpoweridf.fr • **CSE OUEST** - Tél. : 02 51 83 70 71 - info@cse-ouest-manpower.com • **CSE SUD** - Tél. : 05 61 49 30 00 - contact@cse-sudmanpower.com • **CSE SIÈGE** - cse-siegemanpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site informations Sociales.

MyPath®

- ▶ **Plus de 45 000 Talents** accompagnés, dont **15 000** en **CDI-Intérimaire**.
- ▶ **2 000 Agents de Talents** Manpower.
- ▶ **+ 10 000 Talents** formés.
- ▶ **+ 3 000 Talents recommandés** par nos clients.



☆ Découvrez notre démarche Agents des Talents / MyPath®

Le handicap chez Manpower

Faire reconnaître votre handicap

Accident grave du travail : mobilisés à vos côtés

L'inclusion des personnes handicapées

MyPath®, Révélateur de Talents

Hotline 7/24/365

Rendez-vous à la Safety Week 2021 !

Vos avantages





RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR

Entre Nous



CHAQUE JOUR // FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE

Lettre Entre Nous n°233, Novembre 2021 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 - Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - Directeur de la publication : Direction Marketing Communication de Manpower-Group - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563.

- Le handicap chez Manpower
- Faire reconnaître votre handicap
- Accident grave du travail : mobilisés à vos côtés
- L'inclusion des personnes handicapées
- MyPath®, Révélateur de Talents
- Hotline 7/24/365
- Rendez-vous à la Safety Week 2021 !
- Vos avantages